



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

**Prise en charge par la Ville des intérêts liés aux opérations SEMAT
au titre d'un mandat et de la liquidation de la SEM**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200400

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Direction Générale

**Prise en charge par la Ville des intérêts liés aux opérations
SEMAT au titre d'un mandat et de la liquidation de la SEM**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la liquidation de la SEMAT la Ville de NIORT a mis en recouvrement par titre de recettes n°3085 du 23 Décembre 1999, la somme de 2.535.809,10 F correspondant au versement de capital augmenté du boni de liquidation.

Au titre d'une convention de mandat passée entre la Ville de NIORT et la SEMAT pour la réalisation du boulevard Salvador Allendé, un paiement d'un montant de 199.179,19 F par mandat n°26131 du 23 Décembre 1999, a été effectué, pour solder cette opération.

Les opérations comptables de recettes et de dépenses ont été effectuées simultanément afin que la SEMAT n'ait pas à supporter de frais financiers dans le cadre de ces opérations, toutefois le recouvrement est intervenu avant le virement ce qui c'est traduit pour la SEMAT par des intérêts bancaires d'un montant de 3.428,82 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider de prendre en charge les intérêts bancaires liés à ces opérations pour une somme de 3.428,82 F.
- Préciser que compte tenu que la SEMAT a été liquidée que cette somme sera versée directement au Crédit Agricole de NIORT.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)